



# DOSSIER D'INSCRIPTION MÉDIATEUR FAMILIAL

IRFSS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES - MOULINS

IRFSS NOUVELLE-AQUITAINE - LIMOGES

croix-rouge française  
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



**Avant de remplir les rubriques ci-dessous, lisez attentivement la notice d'information jointe**

## ETAT CIVIL

NOM de NAISSANCE : \_\_\_\_\_ NOM D'EPOUSE : \_\_\_\_\_

(de jeune fille pour les femmes mariées) Prénoms : \_\_\_\_\_

Adresse complète \_\_\_\_\_

TELEPHONE : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] PORTABLE [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Adresse mail \_\_\_\_\_

Date de Naissance : [ ] [ ] [ ] Lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Sexe : [ ] F pour Féminin - M pour Masculin

NOMBRE D'ENFANTS : [ ] [ ]

## TITRE D'INSCRIPTION

Diplômes et Année d'obtention :

Titre du diplôme	Année d'obtention

## SITUATION PROFESSIONNELLE

Salarié  Précisez type de contrat : \_\_\_\_\_

Fonction actuellement occupée : \_\_\_\_\_ Ancienneté dans la fonction : \_\_\_\_\_

Nom et adresse de l'employeur : \_\_\_\_\_

Téléphone professionnel : \_\_\_\_\_

Adresse et téléphone du lieu d'exercice (si différents de l'employeur) : \_\_\_\_\_

Demandeur d'emploi  Indemnisé : Oui  Non

Autre  Précisez : \_\_\_\_\_

## FINANCEMENT DE LA FORMATION

Financement personnel  Financement Employeur  Autre  Précisez : \_\_\_\_\_

J'accepte sans réserve le règlement qui régit les épreuves.  
Je soussigné(e), atteste sur l'honneur l'exactitude  
des renseignements mentionnés sur ce document.

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

SIGNATURE

### Cadre réservé à l'IRFSS

N° de Dossier : [ ] [ ] [ ] [ ]

C.I.

C.V.

Lettre motiv.

Attest. Empl.

Règlement

Diplômes

Les informations mentionnées dans ce document font l'objet d'un traitement informatisé. Elles sont indispensables à la prise en compte de votre candidature. Elles pourront être transmises à toutes les personnes ou organismes participant au déroulement des épreuves de sélection. Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, chaque candidat bénéficie du droit d'accès et de rectification au dossier informatique le concernant. Ces droits peuvent être exercés à tout moment auprès de l'IRFSS Auvergne-Rhône-Alpes-Site Moulins ou de l'IRFSS Nouvelle Aquitaine-Site Limoges. Par ailleurs, vos nom et prénom pourront être diffusés sur l'Internet. Vous pouvez vous y opposer à tout moment.



Formation

# DOSSIER D'INSCRIPTION MÉDIATEUR FAMILIAL

IRFSS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES - MOULINS

IRFSS NOUVELLE-AQUITAINE - LIMOGES

croix-rouge française  
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



## CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION CONCOURS D'ENTREE EN FORMATION PREPARATOIRE AU D.E. MEDIATEUR FAMILIAL

Lire attentivement la notice d'information jointe avant de constituer le présent dossier

### PIECES A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION :

1. La fiche d'inscription ci-jointe dûment remplie et signée
2. Une photocopie lisible de l'un des documents suivants : livret de famille régulièrement tenu à jour, carte nationale d'identité en cours de validité (photocopie recto-verso), passeport en cours de validité, copie ou extrait d'acte de naissance.  
  
Les candidats étrangers doivent fournir une carte de séjour ou une carte de résident ou un passeport avec traduction française par un traducteur assermenté ou une carte d'identité avec traduction française par un traducteur assermenté.
3. Les photocopies de tous les diplômes et documents justifiant que le candidat remplit les conditions d'accès à la formation
4. Un curriculum-vitae présentant de façon détaillée la trajectoire personnelle et professionnelle en incluant la formation initiale et continue
5. Une lettre de motivation
6. 4 timbres Poste à 0,95 €
7. Un chèque d'un montant de 100 € correspondant aux frais d'inscription au concours, libellé à l'ordre de l'IRFSS AURA – Site de Moulins OU IRFSS NA – Site de Limoges selon l'adresse à laquelle le candidat adresse son dossier
8. Une attestation de prise en charge de la formation délivrée par l'employeur pour les candidats inscrits dans le cadre de la formation continue

**CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : 9 Mai 2018**

(cachet de la Poste faisant foi)

**Le dossier doit être déposé contre récépissé pendant les heures d'ouverture au public des établissements de formation OU envoyé en recommandé avec accusé de réception à l'une des adresses suivantes :**

<p><i>IRFSS Auvergne-Rhône-Alpes</i> Croix-Rouge Française – Site de Moulins 20 Rue du Vert Galant BP 30401 <b>03004 MOULINS Cedex</b></p>	<p><i>IRFSS Nouvelle Aquitaine</i> Croix-Rouge Française – Site de Limoges 25 Rue Sismondi <b>87000 LIMOGES</b></p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### **Convocation :**

Une convocation à l'épreuve orale d'admission sera adressée à chaque candidat à l'adresse indiquée sur la fiche d'inscription au vu de l'admissibilité sur dossier.

### **Attention :**

**Pour vous présenter à l'épreuve orale d'admission, vous devrez vous munir d'une pièce d'identité en cours de validité portant une photo** (carte nationale d'identité ou passeport) ou, pour les candidats étrangers, un passeport ou une carte de séjour ou une carte de résident ou une carte d'identité avec traduction française par un traducteur assermenté.

Une attestation de perte ou de vol de papier ne comporte aucune photo et ne peut donc être acceptée.



Formation

# DOSSIER D'INSCRIPTION MÉDIATEUR FAMILIAL

IRFSS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES - MOULINS

IRFSS NOUVELLE-AQUITAINE - LIMOGES

croix-rouge française  
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



## NOTICE D'INFORMATION ÉPREUVES DE SÉLECTION – CONCOURS D'ENTRÉE EN FORMATION PRÉPARATOIRE AU D.E. MÉDIATEUR FAMILIAL CONDITIONS D'ACCÈS ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION SESSION 2019-2020

Les conditions d'admission sont celles fixées par le Ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité

Arrêté du 19 mars 2012 relatif au Diplôme d'Etat de Médiateur Familial  
Circulaire DGCS/SD4A N°2012-312 du 15 octobre 2012 relative aux modalités de la formation préparatoire au Diplôme d'Etat de Médiateur Familial et à l'organisation des épreuves de certification

### ACCÈS A LA FORMATION

La formation est ouverte aux candidats remplissant l'une des conditions suivantes :

- justifier d'un diplôme national au moins de niveau III mentionné au titre V du livre IV du code de l'action sociale et des familles ou au livre III de la quatrième partie du code de la santé publique ;

ou

- justifier d'un diplôme national au moins de niveau II, en droit, psychologie ou sociologie délivré par un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel habilité à le délivrer ou par un établissement d'enseignement supérieur privé reconnu par l'Etat et autorisé à délivrer un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

ou

- justifier d'un diplôme national au moins de niveau III et de trois années au moins d'expérience professionnelle dans le champ de l'accompagnement familial, social, sanitaire, juridique, éducatif ou psychologique.

Les candidats à la formation de médiateur familial font l'objet d'une sélection comprenant d'une part, une sélection sur dossier et d'autre part un entretien avec le candidat.

Le règlement d'admission de l'établissement de formation précise les modalités de sélection. Dès le dépôt du dossier par le candidat, l'établissement de formation lui communique le règlement d'admission, conformément à l'article R.451-2 du code de l'action sociale et des familles.

Une commission de sélection, composée du Directeur de l'établissement ou de son représentant, du responsable de la formation de médiateur familial et d'un médiateur familial extérieur à l'établissement de formation, arrête la liste des candidats admis à suivre la formation. Cette liste est transmise au Directeur de la D.R.D.J.S.C.S.

### RÈGLEMENT D'ADMISSION

#### Modalités d'inscription à l'admission

Chaque candidat doit adresser **à l'IRFSS Auvergne-Rhône-Alpes – Site Moulins OU l'IRFSS Nouvelle Aquitaine – Site Limoges** et **au plus tard le 09 mai 2018** (cachet de la Poste faisant foi) son dossier d'inscription complété et signé.

L'établissement de formation s'assure de la complétude du dossier et de la recevabilité de la candidature. Il vérifie que le candidat remplit les conditions requises au moment de l'entrée en formation.

Frais de sélection : **100 €** (après enregistrement des dossiers, les frais de sélection ne sont en aucun cas remboursables).

#### Admissibilité



Formation

# DOSSIER D'INSCRIPTION MÉDIATEUR FAMILIAL

IRFSS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES - MOULINS

IRFSS NOUVELLE-AQUITAINE - LIMOGES

croix-rouge française  
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



- Jury :**
- Directeur de l'établissement de formation ou son représentant ;
  - Responsable de la formation ;
  - Un médiateur familial extérieur.

Chaque candidat est informé par courrier de la recevabilité ou non recevabilité de son dossier. La non-recevabilité sera justifiée par les critères définis à l'article 1.1.1 de la circulaire du 15 octobre 2012.

## Epreuve d'admission

Entretien avec le candidat :

Les membres du jury : un psychologue et un formateur du centre de formation

### **Durée 45 minutes :**

- 15 minutes : présentation par le candidat de son dossier sur 2 points
- 30 minutes : entretien qui vise à évaluer la validité du projet professionnel au regard des 6 critères suivants :
  - 1° - Cohérence du projet avec la trajectoire personnelle et professionnelle ;
  - 2° - Faisabilité du projet compte tenu des contraintes pesant sur la mise en œuvre ;
  - 3° - Capacité à l'auto-analyse de la trajectoire et de ses motivations de la part du candidat ;
  - 4° - Aptitudes générales à l'écoute, à l'observation et à la communication ;
  - 5° - Aptitudes au questionnement éthique ;
  - 6° - Aptitudes à l'approche et à l'analyse des situations conflictuelles.

*Cet entretien est noté sur 20 points :*

- 2 points pour la présentation (qualité de l'expression et structuration des propos)
- 3 points pour chacun des 6 critères.

Une commission d'admission, composée du directeur de l'établissement ou de son représentant, du responsable de la formation de médiateur familial et d'un médiateur familial extérieur à l'établissement de formation, arrête la liste des candidats admis à suivre la formation au titre de la liste principale et la liste complémentaire.

La liste complémentaire est constituée des candidats ayant obtenu la moyenne à l'entretien au-delà du 25<sup>ème</sup>. Les ex aequo sont départagés par la meilleure note à l'un des 6 critères, puis par le bénéfice de l'âge.

Les candidats admis au titre de la liste principale, peuvent conserver le bénéfice de leur admission jusqu'à la prochaine session de formation. Cette liste est transmise à la DRDJSCS.

## LES ALLEGEMENTS ET DISPENSES

Circulaire DGCS/SD4A N°2012-312 du 15 octobre 2012 relative aux modalités de la formation préparatoire au Diplôme d'Etat de Médiateur Familial et à l'organisation des épreuves de certification :

### 2.2.1. Dispenses et allègements d'unités de formation contributives

La formation au D.E.M.F. s'adresse à des professionnels ou à des candidats ayant des parcours de formation antérieurs, parfois conséquents, dans l'une des disciplines contributives en droit, psychologie ou sociologie. Les candidats justifiant au moins d'un diplôme de niveau II, tel que précisé à l'article 2 de l'arrêté du 19 mars 2012, sont dispensés de l'unité de formation contributive correspondant à la discipline de leur diplôme et de l'épreuve de certification afférente.

Les candidats remplissant les autres conditions précisées à l'article 2 du même arrêté, peuvent bénéficier, sur leur demande, d'allègement d'unité de formation contributive en rapport avec leur diplôme, leur certificat ou leur titre. Ces allègements n'ont pas de caractère systématique. Il appartient au candidat d'en faire la demande écrite auprès



# DOSSIER D'INSCRIPTION MÉDIATEUR FAMILIAL

IRFSS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES - MOULINS

Formation

IRFSSNOUVELLE-AQUITAINE - LIMOGES



de l'établissement de formation.

Dans ce cadre, l'établissement de formation élabore un protocole d'allègement d'unités de formation contributives propre à chaque diplôme, conformément à l'article 7 de l'arrêté précité. Il appartiendra donc à l'établissement de formation d'explicitier, dans le protocole d'allègement, les éléments de formation qu'il estime déjà acquis en fonction du diplôme détenu.

En fonction de ce protocole, le directeur de l'établissement de formation établit, pour chacun des candidats, un programme de formation individualisé au regard de son parcours professionnel ou de formation et des allègements qu'il a obtenus.

Les dispenses et allègements sont consignés dans le livret de formation du candidat.

## CALENDRIER

La répartition de la formation s'effectue sur :

- 18 regroupements de 4 jours de formation ;

De Janvier 2019 à Décembre 2020.

Période de stage d'une durée de 105 heures en discontinu.

## FRAIS DE FORMATION

Formation initiale : 6 000 €

Formation continue : 7 500 €